

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 21/02/2025	Date d'affichage 03/03/2025	Nombre de conseillers En exercice : 19 Présents : 13 Votants : 15
--	---------------------------------------	---

L'an deux mil vingt cinq

*Le 26 février à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

ETAIENT PRESENTS :

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, GORON Rémy, ALEXANDRE Pierre, LEGOUT Séverine, BOULET Peggy, SAINT MLEUX Xavier, DURET François, DURAND Marie-Claude, BERTAUX Delphine

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés : BRIAND Henri, JOUAUX Laëtitia, LAUNAY Chantal, JALLU Yann, ROCHELLE Stéphane, GUIBLIN Aline

ABSENTS : Néant

POUVOIR : JOUAUX Laëtitia donne pouvoir à BERTAUX Delphine, LAUNAY Chantal donne pouvoir à BONDIGUEL Nathalie

Mme Marie-Claude DURAND a été élue secrétaire de séance.

N°08-02-2025 – Présentation de l'état annuel des indemnités

Monsieur le Maire expose que l'article L 2123-24-1-1 du CGCT, créé par la loi Engagement et proximité, prévoit que chaque année les communes établissent et communiquent aux conseillers municipaux, avant l'examen du budget de la commune, un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat

En application de l'article susmentionné Monsieur le Maire donne communication du tableau suivant :

nom	fonction	Indemnités brutes	Remboursement de frais
ALEXANDRE Pierre	Conseiller municipal	673.64 €	
BONDIGUEL Nathalie	1 ^{ère} adjointe	8 434.68 €	
BOULET Peggy	Conseillère déléguée	734.88 €	
BRIAND Henri	Conseiller délégué	734.88 €	
DURAND Marie Claude	Conseillère déléguée	734.88 €	
GORON Rémy	Conseiller délégué	734.88 €	PCC frais de déplacement et repas : 521.00 € Congrès des Maires : 85.95 €

GUIBLIN Aline	3 ^{ème} adjointe	8 434.68 €	
HERVÉ Pascal	Maire	24 717.36 €	
ISAMBARD Albert	2 ^{ème} adjoint	8 434.68 €	
JALLU Yann	Conseiller délégué	734.88 €	
LANDAIS Fabienne	5 ^{ème} adjointe	8 434.68 €	PCC frais de déplacement et repas : 159.80 € Salon des Maires : 361.50 €
LAUNAY Chantal	Conseillère déléguée	734.88 €	Congrès des Maires : 105.35€
LE GONIDEC Guy	4 ^{ème} adjoint	8 434.68 €	
LEGOUT Séverine	Conseillère déléguée	734.88 €	
ROCHELLE Stéphane	Conseiller délégué	734.88 €	
Total mandat		73 443.44 €	1 233.60 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties les locaux suivants :

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux

La Secrétaire de Séance
Marie-Claude DURAND



Le Maire
Pascal HERVÉ

